Ne laissons pas le moustique tigre s’installer !

Présent en France métropolitaine depuis 2004, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est désormais implanté en Île-de-France, y compris dans les Yvelines. Sa présence est surveillée chaque année par les autorités sanitaires du 1er mai au 30 novembre.



Le moustique tigre peut transmettre certaines maladies comme la dengue, le chikungunya ou le Zika. Toutefois, il ne représente un risque de transmission que s'il a préalablement piqué une personne infectée.

La prévention commence chez soi

Le moustique tigre pond ses œufs dans de très petites quantités d'eau stagnante. Quelques gestes simples permettent de limiter sa prolifération :

- vider régulièrement les coupelles, vases et récipients extérieurs ;
- ranger à l'abri les objets susceptibles de retenir l'eau de pluie ;
- nettoyer les gouttières et les évacuations d'eau ;
- couvrir les récupérateurs d'eau de pluie ;
- vérifier régulièrement les jardins, terrasses et balcons.

La lutte contre le moustique tigre repose en grande partie sur la suppression de ces lieux de ponte, souvent situés dans les espaces privés.

Une surveillance renforcée

L'Agence régionale de santé (ARS) coordonne plusieurs actions : le suivi de la présence du moustique tigre grâce à un réseau de surveillance, la prise en compte des signalements effectués par les habitants, les investigations autour des cas de dengue, chikungunya ou Zika et les actions d'information et de sensibilisation du public.

Vous pensez avoir observé un moustique tigre ?

Nous sommes tous acteurs! Vous pouvez participer à la surveillance de cette espèce en effectuant un signalement sur https://signalement-moustique.anses.fr

Ce dispositif permet d'améliorer le suivi de l'implantation du moustique tigre sur le territoire

Vous pouvez aussi utiliser l'application Zzzapp : sur https://zzzapp.fr/

Cette application vous aide à lutter efficacement contre le moustique tigre grâce à des conseils et rappels simples pour éliminer les lieux de ponte autour de vos domicile. En rejoignant la communauté, chacun contribue à une action collective à l'échelle du quartier, renforçant l'impact des gestes de prévention.





Infos pratiques

Le moustique tigre vit et se reproduit dans nos jardins et sur nos balcons. A défaut de pouvoir les éradiquer, nous allons devoir apprendre à vivre avec lui en limitant au maximum sa population.

Pourquoi lutter ?

Le moustique tigre représente :

- Un enjeu de qualité de vie : un moustique très agressif, qui pique en journée, ce qui peut rendre certains espaces extérieurs difficilement utilisables ;
- Un enjeu sanitaire : en comparaison avec d'autres espèces, ce moustique est capable de transmettre des virus tels que ceux responsables de la dengue, du chikungunya et du zika : on parle d'arboviroses.

Quel constat ?

1. Ses points forts :

- Sa capacité à se multiplier : 1 couple de moustique tigre peut à lui seul donner naissance à des centaines de moustiques dans les semaines à venir ;
- Sa capacité d'adaptation : Ses œufs résistent au froid et à la sécheresse durant plusieurs mois, et le moustique tigre adulte peut développer une résistance aux traitements insecticides.

2. Ses points faibles :

- Son attirance pour les eaux stagnantes indispensables pour l'éclosion des œufs et la survie des larves ;
- Sa distance de vol de 150 m maximum autour de son lieu de naissance : les moustiques tigre identifiés à votre domicile sont, soit nés dans votre jardin ou balcon, soit dans ceux de vos voisins les plus proches.

3. Ses zones de pontes (appelées gîtes larvaires) favorites

- 80 % des gîtes larvaires se situent sur les espaces privés : Si la collectivité n'a pas accès aux domaines privatifs, elle peut relayer à ses administrés les bons gestes déjà appliqués sur l'espace public. Pour diminuer significativement la présence et donc les nuisances des moustiques tigre, il faut lutter collectivement à l'échelle d'un quartier et plus largement de la commune !

Objectif : agir sur ses points faibles en menant des actions coordonnées à l'échelle locale

Comment lutter efficacement ?

Il faut :

- S'éduquer pour comprendre où, quand et comment appliquer les bons gestes ;
- Agir à l'échelle de son logement ;
- Relayer l'information dans son entourage et devenir ainsi un acteur engagé dans la lutte ;
- Signaler la présence des moustiques pour donner des indicateurs aux autorités sanitaires et agir préventivement contre les risques de transmission de maladies.

Tous les conseils pour se protéger du moustique tigre et agir contre sa prolifération sur le site de l’ARS : https://www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france

Documents
Chikungunya, dengue, zika : voyagez en adoptant les bons gestes
Ne laissons pas le moustique tigre s'installer : les bons gestes à adopter
Liens utiles
Toutes les informations de la part de la Préfecture
Portail de signalement du moustique tigre et conseils de prévention
Prévenir l’arrivée des moustiques : adoptons les bons éco-gestes !
Guide « Le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre les moustiques »